

Enquête CPME

**LES IMPACTS DU CORONAVIRUS
SUR L'ACTIVITE DES PME**

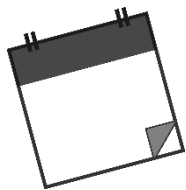
METHODOLOGIE



Étude réalisée auprès de 940 chefs d'entreprise. Les données sont définies sur la base de réponses volontaires.



Les réponses ont été recueillies via l'envoi d'un questionnaire en ligne. Des témoignages ont aussi été réalisés par téléphone.



La collecte des réponses et témoignages a eu lieu du jeudi 27 février au mardi 3 mars 2020.

Impact du Covid-19 sur l'activité



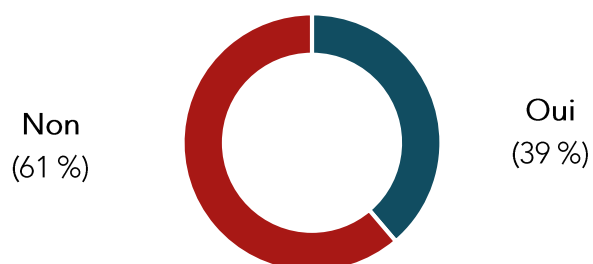
Entreprises exportatrices vers une zone impactée par le virus

- Rencontrez-vous des difficultés pour exporter vers les zones impactées par le virus ?



Entreprises importatrices de marchandises en provenance de pays impactés par le virus

- Rencontrez-vous des difficultés d'approvisionnement en provenance de ces pays ?

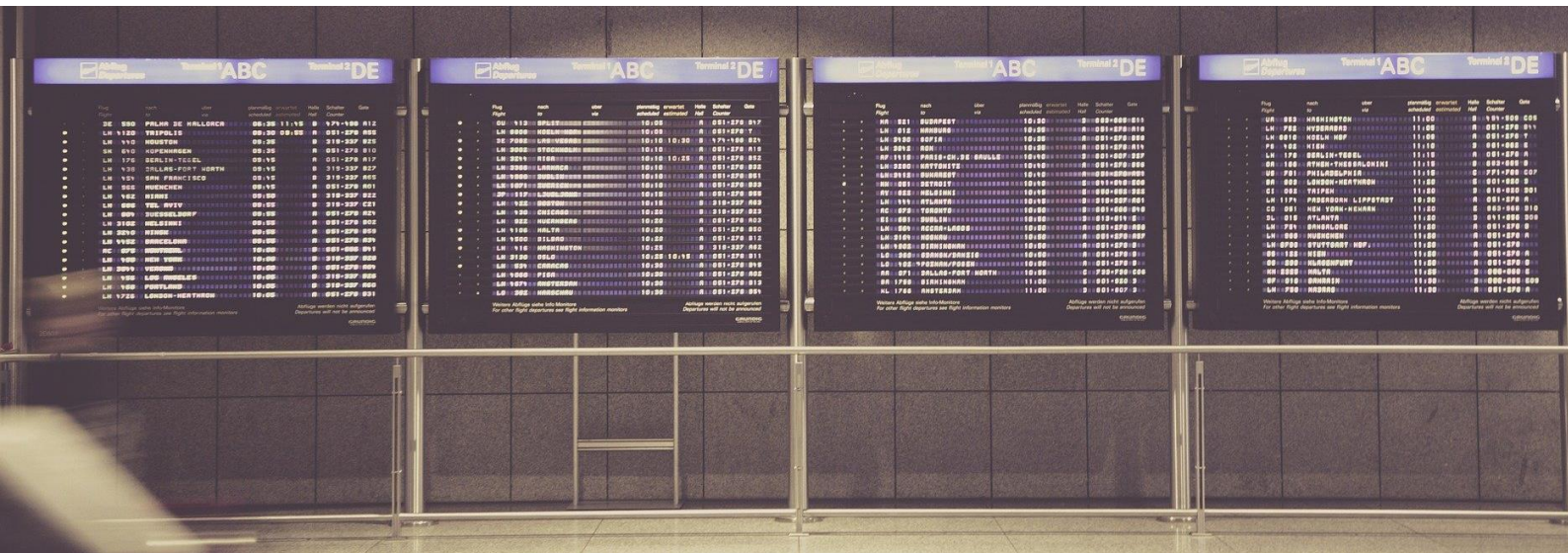




Entreprises dont le secteur dépend de l'activité touristique

- Avez-vous observé une baisse de votre chiffre d'affaires ces dernières semaines ?

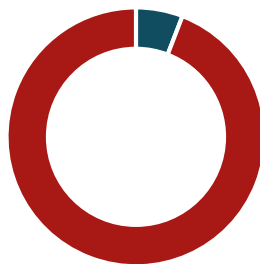




Toutes entreprises

- Avez-vous eu un collaborateur revenant de zones géographiques potentiellement concernées par le virus ?

Non
(94%)



Oui
(6%)

Pour les entreprises concernées par le retour d'un collaborateur, dans près de deux cas sur trois, une action a été mise en place afin de limiter les risques de contagion (mise en quarantaine, télétravail, intervention de la médecine du travail, etc.).

Dominique du Paty de Clam, fondatrice de Handiréseau (75)

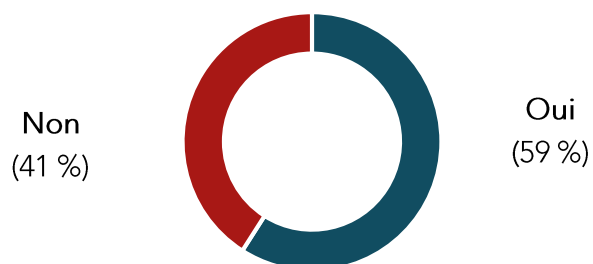
« Début février, une collaboratrice est allée en Italie et a prévenu la société de son déplacement. A son retour, par mesure de prudence, et avec son accord, nous avons mis en place une période de quarantaine. Elle opère désormais en télétravail et organise ses réunions par téléphone. Aussi, lui conseillons-nous de prendre sa température régulièrement ».

Activité de services aux entreprises - 0 à 9 salariés



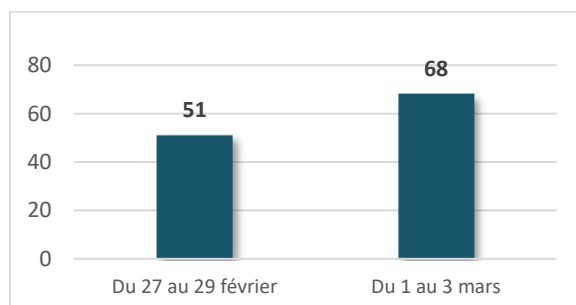
Toutes entreprises

- Etes-vous inquiet pour l'activité de votre entreprise dans les semaines à venir ?



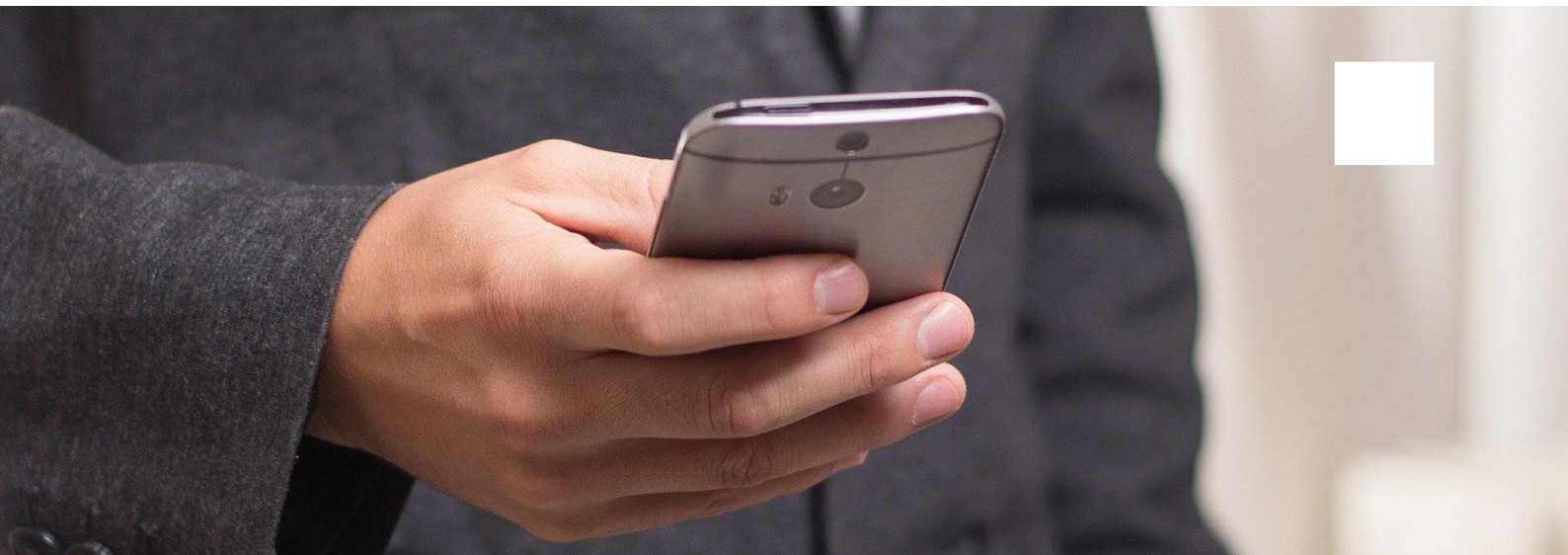
L'inquiétude des chefs d'entreprise tend à croître au fil des jours, ce qui s'explique par la progression du nombre de cas confirmés et la multiplication des foyers en France.

Part des dirigeants inquiets (en %)



Comparaison selon la date de réponse à l'enquête

Mesures de précaution contre le Covid-19



Toutes entreprises

- Estimez-vous être suffisamment informé sur le risque lié au Covid-19 et la conduite à tenir ?



Servane Lejeune, propriétaire du salon S Hair Style (60)

« Mon salon est situé à Crépy en Valois, soit à proximité de Creil et de Compiègne. Comme je suis en contact direct avec les clients, il était important de connaître les bonnes pratiques. J'ai appelé la médecine du travail pour plus d'informations. J'utilise des serviettes à usage unique. Par contre, il m'a été indiqué que le port du masque était inutile. Je peux ainsi rassurer mes salariés et mes clients ».

Activité de services aux ménages - 0 à 9 salariés

Hélène Le Bris, dirigeante du centre auto Feu Vert d'Auray (56)

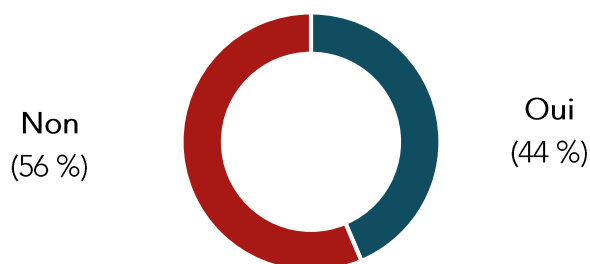
« La ville d'Auray a été déclarée ville suspecte. Or, nous n'avons aucune information sur les précautions à prendre. Dans notre activité, il y a pourtant un contact physique avec les clients (échange des clés et de voitures). Nous prenons des mesures, sans savoir si celles-ci sont adaptées à la situation ».

Activité de commerce - 10 à 49 salariés



Toutes entreprises

- Avez-vous pris des mesures spécifiques de protection contre le Covid-19 pour vous-même et vos équipes ?



Philippe Mellinger, Président de Crèches Le Carrousel des Rois (91)

« Dans l'entreprise, l'essentiel est un travail d'information et de sensibilisation des équipes de professionnels et des parents.

Pour les équipes, sensibilisation aux gestes de base à l'occasion de nos réunions mensuelles. Pour les parents, mise en place d'affiches avec une liste de recommandations.

Dans les deux cas, rappeler les principes de bon sens : se laver les mains, tousser dans le coude, ne pas se serrer la main ou se faire la bise. En cas de symptômes, ne pas aller chez le médecin ou aux urgences, appeler le 15.

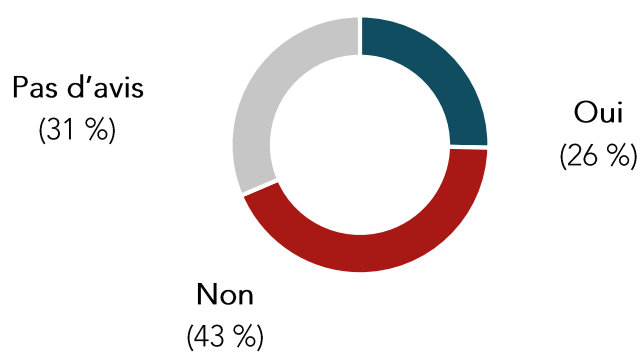
Ce sont des recommandations basiques, mais elles permettent de lutter efficacement contre une diffusion du virus et d'informer sans paniquer. Nous avons aussi renforcé les stocks de solution hydroalcoolique ».

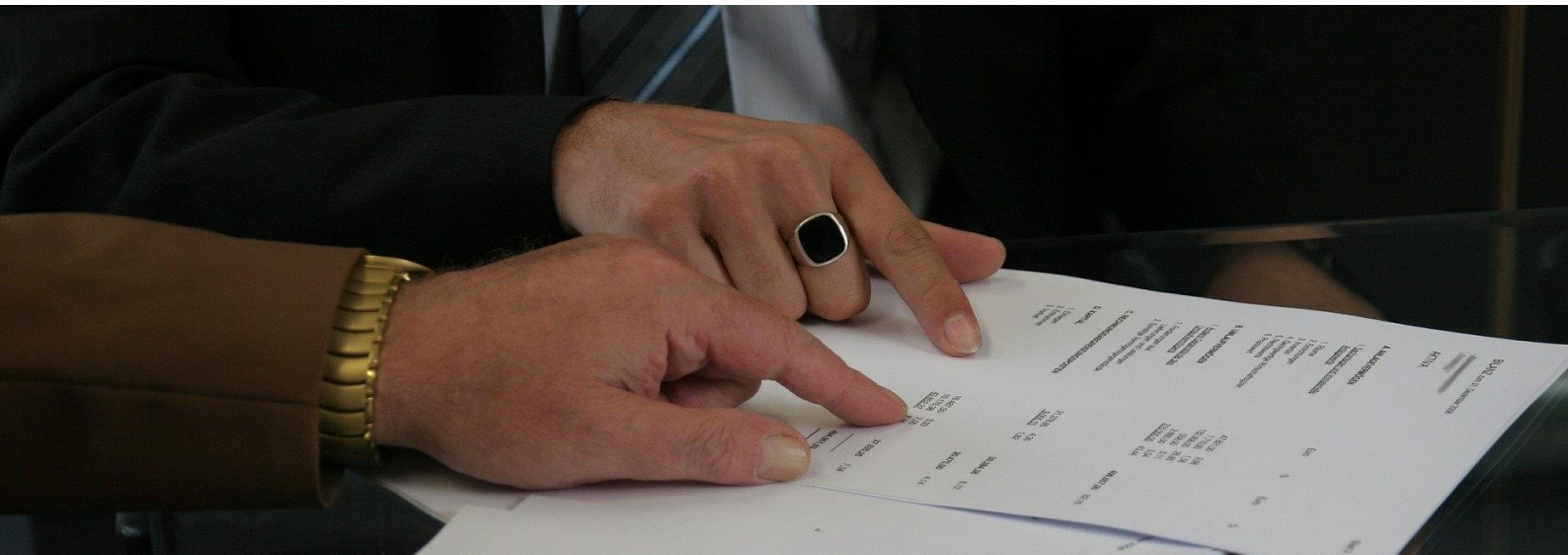
Activité de services aux ménages - 10 à 49 salariés



Toutes entreprises

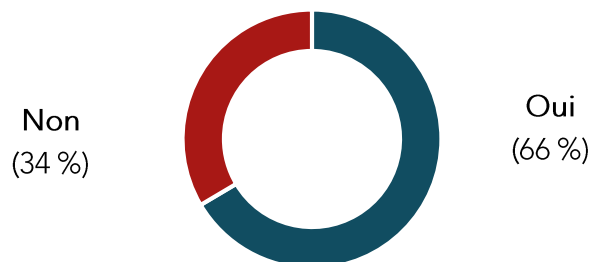
- Considérez-vous que le Gouvernement doit prendre des mesures sanitaires interférant davantage la vie des entreprises ?





Toutes entreprises

- Attendez-vous des mesures de soutien et d'accompagnement du Gouvernement ?



Pour compenser une perte d'activité liée au Covid-19, les dirigeants de PME attendent du Gouvernement un report des échéances fiscales et sociales, un échelonnement des paiements ou encore l'abattement de la TVA. Mais les attentes ne sont pas seulement financières. La fourniture de masques et la distribution d'affiches et kits d'informations à destination des salariés sont également demandées.

Les dirigeants souhaitent, en outre, la reconnaissance du cas de force majeure. Le Gouvernement a abondé en ce sens pour les marchés publics. Ainsi, les PME ne se verront pas appliquer des pénalités en cas de retard de livraison pour ces types de contrat.

Thérèse Lanquepin, responsable du centre ADHAP (60)

« Nous faisons des prestations auprès de personnes âgées dépendantes à leur domicile et personne ne s'inquiète de cela. Aucun accès aux masques, aux gants en priorité. Nous sommes délaissés car nous sommes dans le social et non dans le médical. Nous gérons pourtant plus d'un millier d'individus à domicile sur l'est de l'Oise. Si le personnel est confiné, nous ne pourrons plus apporter de services à nos bénéficiaires ».

Activité de services aux ménages - 50 à 249 salariés



8-10 Terrasse Bellini
96806 Puteaux cedex
www.cpme.fr

